

## APPEL À PROJETS SUBVENTIONS DETR / DSIL 2021

### COMMENT BÉNÉFICIER D'UN BONUS AU TITRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS ?

Connaître les dispositions réglementaires applicables aux bâtiments existants :

- Réglementation thermique des bâtiments existants « globale » ou « par éléments »
- [Article L.111-10-3 du code de la construction et de l'habitation \(CCH\)](#) relatif à l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire
- Dispositif éco-énergie tertiaire (selon bâtiment)

Rénovation globale en 1 seule étape (projet global > 100 000€ HT)	Rénovation en plusieurs étapes de travaux (opération présentée < 100 000€ HT)
<b>1. Critères à respecter pour l'obtention d'une bonification</b>	
<b>Bonification de 5%</b> → Projet de travaux global permettant une économie d'énergie finale de 40 % par rapport à la consommation de référence (2010 ou avant travaux)	<b>Bonification de 5%</b> → Projet de travaux par étape permettant une économie d'énergie finale de 40 % par rapport à la consommation de référence (2010 ou avant travaux) avec : <u>Pour la 1<sup>re</sup> étape :</u> - Étude énergétique qui liste les travaux à mener pour atteindre l'objectif de performance énergétique - Le / les premiers postes de travaux programmés dans l'étude énergétique <u>Pour les étapes ultérieures :</u> - Les postes de travaux complémentaires programmés dans l'étude énergétique
<b>2. Justificatifs à présenter à l'appui d'une DEMANDE de subvention avec bonification</b>	
→ Étude énergétique / note de calcul démontrant l'atteinte de l'objectif de performance énergétique  → Tout document facilitant la compréhension du projet. → Nom de la structure d'ingénierie publique (ou privée) qui accompagnera le projet	→ Étude énergétique comportant : - le détail démontrant l'atteinte de l'objectif de la performance énergétique du projet global - le descriptif de chacune des étapes de travaux  → Tout document facilitant la compréhension du projet. → Nom de la structure d'ingénierie publique (ou privée) qui accompagnera le projet
<b>3. Justificatifs à remettre au plus tôt et impérativement lors de la demande de SOLDE de la subvention</b>	
→ Une attestation établie à l'achèvement des travaux par un bureau d'étude compétent certifiant que l'opération respecte le niveau de performance énergétique figurant dans le dossier de demande de subvention	→ L'étude énergétique du projet → Une attestation du maître d'ouvrage s'engageant à la réalisation de l'ensemble des étapes de travaux de la rénovation par étape avant 2030 figurant dans l'étude énergétique.

**Pour bénéficier du bonus présenté dans cette fiche, ainsi que d'un accompagnement technique et des financements complémentaires, il vous est particulièrement recommandé de contacter, en amont, l'une des principales structures d'ingénierie publique et des services ressources suivants :**

Ingénierie énergétique et financière

**ADIL :** Emmanuel DELPONT - 04 75 79 04 04 - [pieadil26@dromenet.org](mailto:pieadil26@dromenet.org)  
**CEDER :** Romain FAVIER - 04 75 26 22 53 - [ceder@ceder-provence.org](mailto:ceder@ceder-provence.org)  
**SDED :** Jean-Christophe NIEMIEC - 06 31 25 53 21 - [transition-energie@sded.org](mailto:transition-energie@sded.org)

Accompagnement / Conseil :

**CAUE :** Frédérique BOMPARD - 04 75 79 04 03 - [caue@dromenet.org](mailto:caue@dromenet.org)  
**ADEME :** Hakim HAMADOU - 04 72 83 84 51 - [hakim.hamadou@ademe.fr](mailto:hakim.hamadou@ademe.fr)  
**ANCT :** Rachid KOOB - 04 81 66 80 06 - [rachid.koob@drome.gouv.fr](mailto:rachid.koob@drome.gouv.fr)

Autres partenaires :

**DDT 26 / Pôle Qualité de la Construction :**  
 Bertrand BOUTEILLES - 04 81 66 80 68 - [ddt-ppie-slvru@drome.gouv.fr](mailto:ddt-ppie-slvru@drome.gouv.fr)  
**Banque des territoires (caisse des dépôts)**  
 Hubert ROCHE - 06 30 70 40 35 - [hubert.roche@caissedesdepots.fr](mailto:hubert.roche@caissedesdepots.fr)  
**Architecte, maître d'œuvre, bureau d'études thermiques ...**

<b>ADIL 26</b>	Agence départementale d'information sur le logement dans la Drôme	<a href="https://adil.dromenet.org/">https://adil.dromenet.org/</a>
<b>CEDER</b>	Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables	<a href="http://www.ceder-provence.org/">http://www.ceder-provence.org/</a>
<b>SDED</b>	Service public des énergies dans la Drôme	<a href="https://www.sded.org/">https://www.sded.org/</a>
<b>CAUE</b>	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme	<a href="http://caue.dromenet.org/">http://caue.dromenet.org/</a>
<b>ADEME</b>	Agence de la transition écologique	<a href="https://www.ademe.fr/">https://www.ademe.fr/</a>
<b>ANCT</b>	Agence nationale de cohésion des territoires	<a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/</a>